

Agressions des techniciens

La CGT ne lâchera pas !



À l'UIPP

La CGT dépose un droit d'alerte et propose une feuille de route

Suite à l'agression à coup de marteau d'un de nos collègues techniciens travaillant sur le site d'ERAGNY et face à l'augmentation des agressions verbales et physiques de « nos héros du réseau », la CGT a déposé un droit d'alerte pour danger grave et imminent afin que notre direction prenne les mesures nécessaires pour mettre en place un travail de fond sur :

- un travail sérieux et régulier sur l'état de notre réseau (armoires, répartiteurs...), avec la mise en place d'un plan de remise « en bon état » de nos équipements et de notre réseau qui sont bien souvent à l'origine de ces agressions
- une politique stricte et sans complaisance envers les entreprises de la sous-traitance, souvent responsables de ce mauvais état de notre réseau
- un plan de formation et de prévention adressé à tous nos collègues techniciens et CAFF rendant obligatoire des formations permettant à toutes et à tous de savoir anticiper et appréhender ces situations conflictuelles.
- la mise en place de procédures d'alerte vers leur ligne managériale et les membres de la CSSCT qui permette un suivi régulier de ces agressions verbales et physiques.
- le développement de l'emploi interne afin que les techniciens d'intervention puissent avoir le temps de travailler en toute sécurité pour rendre un travail propre et fiable dont ils seront fiers. Ainsi nos clients seraient bien plus satisfaits et par voie de conséquence les agressions seraient moins fréquentes et moins virulentes.
- Un travail de fond, sur les ZUS afin qu'elles soient remises à jour et que des armoires situées quasiment au même endroit soient toutes reconnues en ZUS même si les textes de lois en place ne l'ont pas prévus.

Pour le collègue, La CGT a obtenu :

- ✓ La prise en charge par l'entreprise, des frais d'avocat lié à la plainte déposée par notre collègue actuellement en accident de travail.
- ✓ Que l'entreprise aide et mette tout en œuvre pour qu'il soit recruté dans le service dans lequel il a postulé, sans oublier de rappeler le tweet de notre PDG qui parle de « soutien indéfectible à nos héros du réseau ».
- ✓ Un suivi médical et psychologique renforcé tant qu'il en exprime le besoin
- ✓ Un travail de soutien expert qui lui permettra de ne pas être sur le terrain seul.
- ✓ Reconnaissance en ZUS (Zone Urbaine Sensible du lieu d'intervention où a eu lieu son agression, tant que l'analyse de cet accident n'a pas été faite avec les élus CSSCT.

LA CGT A ÉTÉ REÇUE PAR LA DIRECTION

La direction s'est engagée à faire un travail de fond avec La CSSCT, en y impliquant tous les acteurs de la CSSCT. La CGT a donc levé le droit d'alerte, mais avec réserves. Si nous constatons que les engagements pris ne sont pas respectés, nous n'hésiterons pas à le remettre en place.

LES AUTRES OS NOUS ONT REJOINTS

Les autres organisations syndicales nous ont rejoints sur la nécessité d'un vrai travail de fond sur le sujet, ce qui implique un point et un suivi spécifique sur la montée des agressions, souvent liées à l'état du réseau, soit mis à l'ordre du jour des CSEE DO IDF tant que cela sera nécessaire.

LA CGT RESTE FORCE DE PROPOSITIONS

La CGT va proposer la résolution ci-dessous aux autres organisations syndicales, en vue de la prochaine CSSCT de l'UIPP qui se tiendra le 12 février prochain. Elle sera ensuite présentée à l'entreprise avec la prise en compte des propositions des autres organisations syndicales

PROJET DE RÉSOLUTION CSSCT UIPP

Suite à la montée des agressions verbales et parfois physiques de nos collègues technicien-ne-s et CAFF de l'UIPP, les élu-e-s de la CSSCT de l'UIPP proposent à l'entreprise la mise en place d'une feuille de route comprenant les éléments suivants :

- ✓ La mise en place d'un plan de formation et de prévention adressé à tous nos collègues et rendu obligatoire dans le cursus métier pour qu'ils puissent mieux anticiper, appréhender et prévenir toutes les situations conflictuelles auxquelles ils pourraient être confrontés.
- ✓ la mise en place de procédures d'alerte adressée à leur ligne managériale et aux membres de la CSSCT afin que puissent être effectué :
 - de véritables analyses de fond
 - un suivi régulier de ces agressions verbales et physiques.
- ✓ Des groupes de travail sur l'état de notre réseau (armoires, répartiteurs...) et qui travaillera à la mise en place d'un plan de remise « en bon état » de nos équipements et de notre réseau inscrit dans la durée
- ✓ Un contrôle strict et sans complaisance envers les entreprises de la sous-traitance. Pour cela l'entreprise s'engage à donner tous les moyens nécessaires aux différents acteurs internes de l'entreprise pour que ce travail puisse être fait en toute transparence.
- ✓ Le développement de l'emploi en interne qui permet à tous nos collègues :
 - de pouvoir continuer à travailler seul en toute sécurité
 - de rendre un travail propre et fiable dont ils seront fiers
 - de satisfaire nos clients qui par voie de conséquence rendraient les agressions moins fréquentes et moins virulentes.
- ✓ Un travail de fond sur les ZUS avec la mise en place de procédures identiques dans l'ensemble du périmètre UIPP
- ✓ Remises à jour des données ZUS dans les différentes applications de l'entreprise.

Les élus de la CSSCT UIPP demandent que ce travail soit fait en y impliquant :

- ✓ les services de la santé au travail,
- ✓ les services de prévention,
- ✓ les élu-e-s de la CSSCT ou des salariés qu'ils pourront mandater en tant qu'experts
- ✓ l'ensemble des salarié-e-s technicien-ne-s et CAFF souhaitant y participer.

Ensemble, plus nombreux & plus forts !